Association DNCE FACTORY
15 Bd de l'Armée des Alpes
06300 Nice
SIRET : 83179940800024

Procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2024 pour l'année 2022-23

Le 30 mars 2024, l'association DNCE FACTORY, au 15 bd de l'Armée des Alpes 06300 Nice s'est tenue l'assemblée générale ci-après relatée.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance, ci-annexée.

Il est rappelé que les membres du bureau ont été reconduits fin aout 2023 pour 4 ans.

Pascal LORANO, préside la séance.

Isabelle Minardi, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Sur cette année, l'association comptait 184 membres actifs, et comme précisé dans les statuts constitutifs, article 19, un quart des adhérents sont nécessaires pour validation de délibérations et votes. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée à 30 minutes d'intervalle et peut alors délibérer quel que soit le nombre d'adhérents présents ou représentés.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Cette assemblée s'enchaine à 19 heures après celle concernant l'année 2021-22, le nombre de participants est resté le même.

Le président de séance rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale ordinaire délibère valablement au vu du nombre de membres présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité simple, à mains levées, des voix des membres présents ou représentés.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'association :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;

- les pouvoirs des personnes représentées ; aucun pouvoir reçu

- un support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour ;

- les comptes de l'exercice clos le 31/08/2023 arrêtés par le conseil d'administration ; les détails des recettes et dépenses de l'exercice clos de 2022/23.

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- Rapport d'activité et rapport moral,
- Rapport financier (période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, affectation du résultat,
- Rapport sur la situation et l'activité du 1er septembre 2022 au 31 août 2023– et perspectives pour l'année 2023-2024 et orientations,
- Mise à jour du règlement intérieur,
- Questions diverses,
- Pouvoirs.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Bilan de l'exercice écoulé : Rapport d'activité et rapport moral.

Le président fait le bilan de l'exercice clos le 31/08/2023 en présentant le rapport du conseil d'administration sur la gestion et les activités de l'association au cours de cet exercice.

Son exposé :

La 6ème année d'existence de DNCE FACTORY a été une réussite, nous avons comptabilisé 152 inscriptions au cours de l'année. Certains adhérents ne sont pas restés sur l'année entière, d'autres se sont enregistrés en cours d'année. Une moyenne de 130 élèves par mois environ.

Nous avons toujours à temps plein Angélique LORANO en tant que professeur, directrice chorégraphique et costumière, en CDI depuis novembre 2017 et Enzo Minardi en CDI également depuis septembre 2022. Nous avons encore 3 professeurs autoentrepreneur sous convention de prestation de service et 2 professeurs sous convention de bénévolat.

Une autre belle année pour l'association avec de beaux projets réalisés : 2 beaux spectacles, plusieurs concours, un stage au mois de juillet.

Le partenariat en sport études avec le collège Blanche de Castille pour le jeudi après-midi a été reconduit par l'administratif du collège cette année. Chaque jeudi, depuis octobre 2019, des élèves par choix participent à une session avec nos différents professeurs selon un programme établi sur l'année scolaire :

Au programme :

- Etude des mouvements : langage du corps
- Etude typologique de chaque danse : quand, pourquoi et comment
- Etude d'un personnage représentatif de l'évolution de la danse : pour chaque session
- Etudier la créativité : préparer une chorégraphie selon un thème imposé

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

2. Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, approbation de ces comptes

Le président donne la parole au trésorier, Carole HERNU, qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé. Le trésorier commente les comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration et qui comprennent les recettes et les dépenses ainsi que le résultat. Il donne toutes les informations et les explications requises. Il précise que les comptes ont été établis sans comptable.

Afin de pouvoir continuer de stocker tous les costumes et différents décors, un box était en location à l'année par l'association, rue Docteur Richelmi 06300 Nice. Toutefois, nous avons décidé de changer de box, pour une location plus grande et plus près, à Nice Box situé au 1 boulevard Saint Roch 06300 Nice. Box n° D10 en RDC (12,8 m²). Le contrat du garage rue Richelmi a donc été résilié. Montant annuel actuel de 3 330 € réglés à la date du 01/04/2023.

Le compte de résultat fait apparaître un montant total de 158 163,85€et un montant total de dépenses et charges de 157 502,01€. Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un excédent de 661,84€.

L'assemblée générale examine les comptes annuels pour l'exercice clos le 31/08/2023.

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31/08/2023 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Ces comptes, qui sont annexés au présent procès-verbal, font apparaître un total de bilan de 158 163,85€, des inscriptions annuelles et cotisations mensuelles, des costumes, des places de spectacles, semaines de stages d'été.

Un montant de dépenses total de 157 502,01€ de location de salles de cours, organisation et location salle de spectacle 2 fois par an (salle, service sécurité, SACEM…), des concours, des stages, audition, des costumes et des décors, un salaire en CDI avec charges URSSAF et mutuelle pour la directrice et chorégraphe de l'association et factures des professeurs indépendants, des frais d'assurances responsabilité civile, des fournitures consommables (feuilles, encre imprimante…), avec un résultat positif de 661,84 €.

Résultat des votes

Voix pour : __20_

Voix contre : __0___

Abstentions : __0___

Cette résolution est adoptée

3. Affectation du résultat de l'exercice écoulé

Le président indique que le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice écoulé comme suit :

Cette somme est réinjectée dans l'association en prévision d'un remboursement anticipé du crédit travaux de 50 000 € pour le changement des locaux de l'association et les travaux et aménagements réalisés.

Le président et le trésorier se proposent de donner toutes informations et explications requises.

L'assemblée générale examine l'affectation à donner au résultat de l'exercice, puis la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé comme suit : totalité en report sur l'exercice suivant en prévision d'un début de remboursement anticipé des divers travaux d'aménagement effectués dans les nouveaux locaux (crédit de 50 000 €).

Résultat des votes

Voix pour : __20___

Voix contre : __0___

Abstentions : __0___

Cette résolution est adoptée

4. Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours : Rapport sur la situation et l'activité du 1er septembre 2022 au 31 aout 2023 et perspectives pour l'année 2023-2024 et orientations.

Le président expose la stratégie de poursuite du développement de l'association et de ses activités, dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration. Il indique les axes de travail et les lignes directrices fixées.

Le président évoque ensuite les projets réalisés par l'association pour l'exercice passé :

2 spectacles ont eu lieu : les 14 janvier 2023 et 2 juillet 2023.

1 concours au Muy pour lesquels des prix ont été rapportés :

- Groupe Adulte hip hop ➔ 2ème prix
- Groupe Hip hop jeune adulte ➔ 3ème prix
- Et divers « solo » - « Duo » et « Trio »

Un stage sur plusieurs semaines en juillet a été entrepris par certains professeurs. Une petite démonstration aux parents tous les vendredi soir a été donnée afin de démontrer aux parents le travail réalisé et progrès faits chaque semaine par leurs enfants.

Concernant le spectacle du 2 juillet sur le thème d'Harry Potter, de très beaux costumes et décors ont été réalisés cette année par la directrice avec l'aide des professeurs et de certains élèves.

Le président évoque ensuite le programme et les projets réalisés ou à réaliser par l'association pour l'exercice en cours :

Pour l'année en cours, 2 spectacles sont prévus, les 27 janvier et 7 juillet 2024.
La participation de certains groupes aux corsos du Carnaval 2024 sur toutes les dates.
Des concours à étudier selon les dates et possibilités rien de prévu pour l'instant.

Un déplacement à Londres :

Le voyage sera organisé du 1er au 5 mai afin de permettre aux adhérents intéressés de tester des cours dans les écoles de danse Anglaises et de visiter de la ville. Il est prévu des accompagnateurs en rapport avec l'association et des parents de certains adhérents mineurs.

La Directrice et la Secrétaire de Dnce Factory seront présentes en tant que coordinatrices et accompagnatrices de ce déplacement. De ce fait, tous les frais concernant ce déplacement seront pris en charge par l'association.

Un stage sur plusieurs semaines en juillet est prévu comme l'année dernière.

L'assemblée générale examine les propositions, puis la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les propositions des projets à venir.

Résultat des votes

Voix pour : __20___

Voix contre : __0___

Abstentions : __0___

Cette résolution est adoptée

7. Salaires et proposition prime PPV :

Sur l'année 2023/24, des heures supplémentaires ont été rajoutées au salaire de Angélique LORANO, au vu des heures de travail effectuées. Ces heures seront réglées à 1,25 %.

La prime PPV sera encore proposée cette année selon l'attestation validée par le président. Elle sera attribuée aux 2 CDI en cours et au contrat en alternance : 3 000 € pour la directrice en CDI temps complet et, 1 000 € pour le CDI à temps partiel et le contrat en alternance.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve la prime PPV et les heures supplémentaires.

Résultat des votes

Voix pour : __20___

Voix contre : __0___

Abstentions : __0___

Cette résolution est adoptée

8. Mise à jour du règlement intérieur

Pas de modification particulière : Il est rappelé que les membres du bureau ont été reconduits jusqu'au 31/08/2027.

- Président : Pascal LORANO
- Trésorier : Carole HERNU
- Secrétaire : Isabelle MINARDI

L'assemblée générale examine les propositions de modification du règlement intérieur, puis la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les propositions de modification du règlement intérieur.

Résultat des votes

Voix pour : __20___

Voix contre : __0___

Abstentions : __0___

Cette résolution est adoptée

9. Questions diverses

Différentes questions qui n'appellent pas de vote de l'assemblée générale sont discutées.

a. Spectacles, Concours, Costumes,
b. Organisation du stage de danse à Londres en groupe,

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

10. Pouvoirs

Résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Résultat des votes

Voix pour : __20___

Voix contre : __0___

Abstentions : __0___

Cette résolution est adoptée

***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h00.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance, le trésorier et le secrétaire de séance.

A Nice, le 30/03/2024

Le président de séance

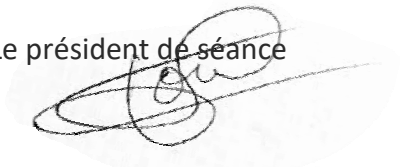

Le trésorier



Le secrétaire de séance

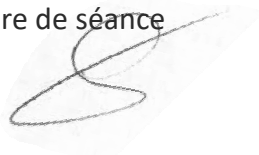

Recettes et Dépenses Dnce Factory 2022-2023

2022/23

TOTAL DES RECETTES ET DEPENSES		
reste aout 2022	5 469,47 €	
2022/23	recettes	dépenses
septembre	13 645,00 €	7 299,87 €
octobre	7 710,00 €	15 403,23 €
novembre	11 790,37 €	14 057,24 €
décembre	18 490,00 €	6 259,70 €
janvier	15 818,50 €	14 561,30 €
février	5 540,50 €	9 271,90 €
mars	14 848,30 €	11 528,30 €
avril	14 591,18 €	14 792,59 €
mai	18 294,17 €	10 793,91 €
juin	21 973,41 €	10 329,35 €
juillet	6 070,00 €	22 019,47 €
août	3 922,95 €	21 185,15 €
totaux	152 694,38 €	157 502,01 €
2022-23	158 163,85 €	
aout 2022 reste + recettes - dépenses =		**661,84 €**